

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



74^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

INTERVENTION DE MONSIEUR

KAHOZI KIHUMBA HUBERT

A LA SIXIEME COMMISSION

Point 111 sur les Mesures visant à éliminer le terrorisme
international.

New York, le 07 au 08 octobre 2019
(A Vérifier à l'Audition)

MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO AUPRES DES NATIONS UNIES
866 UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 511, NEW YORK, NY 10017
Tel: 212-319-8061, Fax: 212-319-8232

DECLARATION SUR LES MESURES VISANT A ELIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL.

Monsieur le Président,

Permettez-moi, avant toutes choses de m'acquitter d'un agréable devoir celui de vous adresser, mes vives et sincères félicitations pour votre élection à la présidence de notre commission et aux membres du groupe qui vous assistent dans cette lourde tâche. Soyez rassurés de notre pleine et entière collaboration.

Ma délégation salue le rapport du Secrétaire général sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international et souscrit aux déclarations faites par les distingués représentants de la Zambie et de la République Islamique d'Iran, respectivement au nom du Groupe africain et du Mouvement des pays non-alignés.

Monsieur le Président,

Nul n'est besoin de démontrer aujourd'hui que le terrorisme et les combattants terroristes constituent une menace grandissante pour la sécurité et la paix internationale.

Le terrorisme demeure l'un des plus grands défis sécuritaires qui préoccupe la planète entière. Ce phénomène ne cesse de plonger les populations mondiales dans la désolation et la terreur aveugle et injustifiée en faisant recours à une violence extrême contre les personnes innocentes et les intérêts vitaux des Etats en vue de leur déstabilisation.

Ce fléau a tendance à prendre des tournures inimaginables, malgré les efforts fournis par la communauté internationale. Nous devons donc consolider nos liens d'entente et de confiance fondée sur les échanges d'informations et des stratégies collectives comme moyens efficaces pour une meilleure prise en charge de cette menace.

Monsieur le Président,

Le foisonnement des groupes terroristes liés à Al Qaïda et à l'Etat Islamique, et le développement intempestif de leurs activités au cours des dernières années sur le continent africain, plus particulièrement dans les régions du Maghreb, de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique

de l'Ouest et de l'Afrique Centrale, place la République Démocratique du Congo dans un environnement instable.

La République Démocratique du Congo vit dans sa partie Est, des situations d'insécurité créées par des groupes armés dont le mode opératoire est identique à celui des mouvements terroristes qui secouent actuellement le monde.

Ce faisant, La République Démocratique du Congo redoute actuellement la montée spectaculaire des ADF qui bénéficient du soutien de l'EIL avec comme agenda la propagation du califat dans notre pays ;

Ce groupe recrute ses adeptes dans plus au moins dix pays et les entraîne au djihad. Suivant les informations recoupées, ce groupe entretient des relations étroites avec Al Shabaab.

Depuis que les ADF ont fait allégeance à l'Etat Islamique (EIL), ils ont revendiqué plusieurs attaques contre les positions de nos forces armées nationales (FARDC).

L'Etat islamique (E.I.L.) a déclaré le groupe ADF comme sa branche en Afrique Centrale.

Monsieur le Président,

Consciente de la montée de la menace terroriste sur son territoire et en vue de sécuriser la population et ses biens contre ce fléau, le gouvernement a initié plusieurs mesures dont les plus récentes sont les suivantes :

* Le Décret-Présidentiel n°070/2001 du 26 décembre 2001 portant création d'un Comité National de Coordination de la Lutte contre le Terrorisme International (CNCLT) ; il s'agit d'un cadre normatif et organisationnel à partir duquel toute stratégie de mise en œuvre des mécanismes de lutte contre le Terrorisme International est élaborée et planifiée en République Démocratique du Congo.

* La loi n°04/016 du 19 juillet 2004 portant lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, trois commissions spéciales ont été créées. Il s'agit :

- De la Cellule Nationale des Renseignements Financiers (**CENAREF**), chargée de la collecte, de l'analyse et du traitement des déclarations de soupçons ;

- Du Fonds de Lutte contre le Crime organisé (**FOLLUCO**), en vue de financer l'organisation et le fonctionnement des structures chargées de la lutte contre le Terrorisme ;
- Du Comité Consultatif de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (**COLUB**), chargé d'assister le Gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de la politique nationale de la lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme.

En ce qui concerne le travail de la police et la répression préventive contre le terrorisme, mon pays a signé deux autres textes qui sont :

- Le Décret N°13/036 du 16 septembre 2013 portant mesures d'exécution du regroupement de la Police Judiciaire des parquets et du bureau central National-INTERPOL au sein de la Police Nationale Congolaise ;
- L'arrêté n°003 du 31 mars 2003 portant mise en place d'un Point Focal chargé de la coordination de la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre ;

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo en rapport avec les engagements internationaux qu'elle a souscrit, a déjà ratifié plusieurs conventions internationales en matière de lutte contre le terrorisme et a exécuté de manière optimale les normes édictées par les organismes internationaux à caractère technique.

Dans le cadre de la neutralisation des groupes armés, Nos Forces de défense traquent les groupes armés identifiés comme terroristes.

Dans cette perspective, plusieurs mesures permettant d'augmenter les capacités de nos Forces Armées ont été prises.

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo, mon pays participe aux activités régionales et sous régionales se rapportant à la lutte contre le terrorisme, notamment au sein de l'Union Africaine (UA) par la participation aux activités du Centre Africain d'études et de recherches sur le terrorisme (CAERT), du marché commun de l'Afrique Orientale et

Australe (COMESA), de la communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de la conférence internationale sur la région des grands lacs (CIRGL).

Monsieur le Président,

Au regard de la menace terroriste décrit ci-haut mon pays a besoin de l'accompagnement des différents organes des Nations-Unies qualifiés dans la lutte contre le terrorisme et de l'appui d'autres partenaires.

Mon pays souhaite que cette question soit toujours inscrite à l'ordre du jour pour permettre les échanges d'expériences et salue le projet de l'élaboration d'une convention internationale sur le terrorisme.

Je vous remercie